

Délibération n°2021-04-09

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
**Zone de la gare de Bort-Les-Orgues :
Vente de terrain à l'entreprise Tolomei**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	73
Pouvoirs	14
Votants	87

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 22 septembre 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Mady Junisson	Joël Bézanger	à	Anne-Marie Aubessard
Jean-Pierre Bodeveix	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Laurence Boyer	à	Alain Sivade
Tony Calla	à	Jean-Pierre Guitard	Pierrick Cronnier	à	Yoann Fiancette
Sandra Delibit	à	Michel Pesteil	Xavier Gruat	à	Stéphanie Gautier
Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo	Marilou Padilla-Ratelade	à	Christophe Arfeuillère
Céline Parrain	à	Sophie Ribeiro	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner	Elisabeth Ventadour	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Chassagnoux Bruno ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste ; Le Gall Nathalie ; Louradour Pierrick ; Nirelli Catherine ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Ratelade François (représenté) ; Saugeras Michel (représenté) ; Sarfati Laurent (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly (représentée) ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-04-09

Le président rappelle :

Implantée à Bort les Orgues dans les années 1900, le site de la maroquinerie des Orgues emploie aujourd'hui environ 340 salariés sur un site de plus de 2 hectares.

L'activité de cette entreprise est en plein développement. La société envisage d'œuvrer pour un agrandissement de l'usine qui nécessite l'acquisition d'une surface plus importante.

Les parcelles concernées : AD 302, AD 348, AD 383 et AD 384 pour une contenance de 8 131m². Prix de vente au m² : 7,50€ TTC, soit un prix de vente total de 60 982,50€ TTC.

Une précédente délibération autorisait la vente de la parcelle n° AD 302 pour une contenance de 2 600m² pour la création d'un parking (délibération n°2019-03-03a). La vente n'a jamais été réalisée, cette parcelle est de fait, toujours disponible.

Le président propose la vente des parcelles dans les conditions présentées ci-dessus, au profit de la SAS Maroquinerie des Orgues.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente des parcelles dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à signer l'acte de vente des parcelles AD 302, 348, 383 et 384, au profit de la SAS maroquinerie des Orgues dans les conditions présentées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

A l'unanimité	
Votants	87
Pour	87
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 30 septembre 2021

Le président,
Pierre Chevalier

